

# **Appel à projets « Action culturelle autour du livre »**

La politique en faveur du livre et de la lecture constitue un axe majeur et prioritaire de la politique culturelle définie par l'Assemblée départementale en ce qu'elle contribue à l'éducation et à la réussite de la personne ainsi qu'à la lutte contre les exclusions.

L'engagement du Département vise à la fois l'égalité d'accès à la lecture pour tous, la transversalité avec les autres politiques départementales (sociale, éducation, jeunesse) et l'inscription de la lecture publique dans une logique de territorialisation des ressources.

C'est pourquoi, le Département propose la mise en place d'un appel à projets « Action culturelle autour du livre » visant à promouvoir le livre et la lecture et à développer le goût et la pratique de la lecture, de l'écriture et de la création.

## **Objectifs**

Le Département souhaite encourager les actions culturelles autour du livre sur le territoire en soutenant :

- Les projets favorisant la rencontre entre auteurs, professionnels du livre et le public et plus particulièrement les projets de médiation à destination des publics les plus éloignés du livre et de la lecture ;
- Les manifestations littéraires inscrites dans une démarche de promotion du livre et de développement de la lecture sur un territoire ouvertes à tous et valorisant toutes les composantes de la chaîne du livre.

## **Bénéficiaires**

- Structures culturelles
- Associations
- Collectivités territoriales

## **Critères de sélection des projets**

- La qualité artistique et culturelle du projet ;
- Le respect de la réglementation notamment en matière de rémunération des intervenants ;
- L'accès au plus grand nombre avec la mise en œuvre d'une médiation et d'une politique tarifaire adaptée ;
- La valorisation de l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre (écrivains, illustrateurs, libraires, bibliothécaires) ;
- La faisabilité du projet dans le cadre de son budget, engagement des autres partenaires financiers ;
- L'inscription du projet sur un territoire.

## **Financement**

Le montant de la subvention du Département est plafonné à 2 500 € et ne peut excéder 25 % du budget global (hors valorisation). Des financements complémentaires sont à rechercher.

L'aide départementale concerne les projets engagés sur l'année civile 2024.

**Date de fin de dépôt : 14 mars 2024 minuit, délai de rigueur**

<http://subvention.somme.fr/prod/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-ACCUEIL>